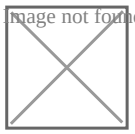

Comment lever une interdiction d'entrer en relation ?

Par **Maria14**, le **05/01/2019** à **19:47**

Bonsoir,

Suite à des violences conjugales, mon ami à eu l'interdiction de m'approcher.

Malgrè ces violences je n'ai pas porté plainte contre lui mais la justice en à décidé autrement pour vouloir me protéger.

Mais en rentrant après deux nuits en garde à vue, il est arrivé en pleurant, en ayant retenu la leçon.

Je souhaite l'accompagner dans ces démarches de soin et non l'abandonner. Alors j'aimerais savoir ce qu'il pourrais être possible pour faire lever cette interdiction.

J'ai aperçu qu'il fallait envoyer un courrier au magistrat, mais que faut-il y mettre ? Car je suppose que ce n'est pas un simple courrier et qu'il faut faire attention à ce que l'on met.

Merci d'avance.

Par **nat33**, le **08/01/2019** à **00:28**

Bonsoir madame, je frémis en lisant votre message.
Si un juge a jugé utile de mettre en place cette interdiction c'est sans doute que les violences était suffisantes.
Votre compagnon a certainement eu peur parce qu'il a été confronté à ses actes mais Je me permets de vous dire qu'il n'a certainement pas retenu la leçon.

Par **fabrice58**, le **08/01/2019** à **08:13**

Bonjour,

vous avez "aperçu" ça où ?
Vous pouvez mettre ce que vous voulez, le juge n'a aucune obligation de lever cette

interdiction, qui est là pour vous protéger, comme vous l'avez écrit. Personne ne sait ce que la personne qui vous a frappée a retenu mais s'il recommence c'est le juge qu'on critiquera pour avoir été laxiste. Il y a trop d'exemples de conjoint violent récidiviste pour qu'on prenne ça à la légère.

cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés